

DAVY

Histoire de la famille DAVY Mayenne & Maine-et-Loire

Vous avez téléchargé ce fichier sur le site d'histoire d'Odile HALBERT

<http://www.odile-halbert.com>

sur lequel vous trouverez l'histoire du Haut-Anjou, de la baronnie de Pouancé, mais aussi Craon, les actes notariés, les chartriers, les modes de vie ... ainsi que mes adresses courriel et poste
Fichier créé 1982 Mis à jour 28.04.2012 *Travaux personnels, tous droits de reproduction réservés*

Arbre généalogique descendant

Histoire	2
lieux.....	2
légende :	3
mon ascendance à Jean Davy, père de Pierre Davy x/1514 Marguerite Du Moulinet	3
descendance de Pierre Davy x/1514 Marguerite Du Moulinet.....	4
Louise Davy x 1529 Jean Le Camus	5
Pierre Davy x1563 Marie Poisson.....	6
Louise Davy x1587 René Joubert.....	6
René Maugars x1607 Louise Joubert.....	7
Perrine Maugars x1626 Pierre Hunault	8
Charlotte Hunault x Angers 1645 René Huret	8
Geneviève Huret x1676 Pierre Planté.....	8
Renée Planté x1714 René-Léon Marchandye	8
Françoise Marchandye x1749 Jacques Jallot.....	8
Renée Jallot x1783 François-Marie Jallot.....	8
Elisabeth Jallot x1807 René-Guillaume Jallot.....	8
Joséphine-Flavie Jallot x Esprit-Victor Guillot.....	8
Aimée Guillot x1881 Charles Audineau	8
Aimée Audineau x1907 Edouard Guilloard.....	8
Pierre Davy S' de la Souvetterie et de Boutigné x /1600 Marguerite Leroy	8
Hélène Davy x1590 Michel Jarry	12
Charles Jarry x1655 Renée Breslay	12
Marin Davy x1604 Esther Nivard	12
Marguerite Davy x1629 Guillaume Avril.....	13
Pierre Davy x1641 Marguerite Ganche	13
René Davy x Jeanne Gaillard	14
Charles Davy x avant 1597 Suzanne Poisson	15
Davy probablement liés :	15
Du Moulinet	15
Le patronyme Davy en Anjou.....	16
Armorial de l'Anjou de Denais.....	16
Armorial de Bretagne, de Pottier de Courcy	17
les Davy au prénom Laurent.....	18
la question des origines de Laurence Davison	18
Laurent Davy de la Faulrière x ca 1575 Renée Le Paslier	18
Laurent Davy x 1610 Elisabeth de la Guette.....	19
René-Laurent Davy de la Faulrière x Marie-Madeleine Allegrain	19

Guillaume Davy de la Faultrière x 1698 Marie-Anne Chevalier.....	20
Davy de Cussé, du Chiron, de Chauvigné (Mozé, 49)	20
non rattachés pour le moment :	20

Histoire

ATTENTION

il existe trois généalogies publiées sur cette famille, l'une par *Bernard Mayaud*, la 2^e par *l'ADFA*, reprenant en partie le travail de Bernard Mayaud, et enfin *la mienne*, contenant beaucoup d'actes notariés laborieusement trouvés puis retranscrits, qui remettent beaucoup en cause.

Il reste encore des incertitudes voire même des curiosités ... J'espère qu'un jour, quelqu'un d'aussi courageux que moi aura le bonheur après des années de recherches dans les notaires d'Angers, de compléter mon travail.

Ceci est un travail personnel, compte tenu des apports importants apports que j'ai fait à travers les contrats de mariages et successions dans les notaires à Angers pour ma Louise Davy, et les rectifications que j'apporte aux généalogies déjà publiées.

Cette famille ne figure pas à l'Armorial de Joseph Denais, et n'a pas porté d'armoiries, malgré un gentilhomme à la cour, en la personne de Pierre Davy S^r de la Souvetterie et de Boutigné, qui vécut à Craon de 1600 à 1637, date de son décès.

Mes travaux notariés remontent ma filiation jusqu'aux parents de Louise Davy, c'est à dire en 1563, puis au mariage de Louise Davy et Jean Le Camus en 1529, cette dernière étant tante de la mienne.

Les descendants de Louise Davy vont s'allier aux Hiret de la Hée et du Drul, et tout ce corpus familial est essentiellement composé d'avocats à Angers.

Ce n'est que le retour de Charlotte Hunault, jeune veuve de René Hiret, à la Maison Gault à Senonnes, qui entraîne les alliances dans le Pouancéen, alliances qui vont donner le dernier bailli de Pouancé, puis finir en alliances Jallot, avec une très nombreuse postérité de nos jours.

Pour plus de détails, reportez vous à mon ouvrage « l'Allée de la Hée des Hiret ».

Les Davy sont avocats à Angers, une de leur fille Louise épouse un Joubert monté avocat à Angers, dont la fille épouse un Maugars monté avocat à Angers, dont la fille cherchera à revenir à la campagne, tandis que le reste de la famille resté à Angers va arranger à Charlotte un mariage dans le milieu des avocats à Angers.

lieux

Les actes notariés de 1514 et 1529 que j'ai trouvés permettent de conclure avec certitude que le couple possédait la Souvêtrie (Champigné, 49) et le Hallay (La Membrolle, 49).

la Souvêtrie : elle est située à Champigné, en vertu de l'acte notarié du 17 mars 1514 n.s. devant Couturier notaire à Angers, dans lequel le couple de Pierre Davy et Marguerite Du Moulinet est titré de « sieurs de la Souvestrie et du Hallay ». L'acte permet également de confirmer que la Souvêtrie leur appartient réellement, et n'est pas un titre honorifique, car elle est désignée comme assiette de l'hypothèque de la rente créée ce jour là par eux.

On trouve dans le dictionnaire de la Mayenne : la Souvêtrie : à *Saint-Sulpice* (53) : En est sieur Pierre Davy contrôleur au grenier à sel de Craon en 1617 (Angot, T4, p.877). Cette mention m'a longtemps induite en erreur, mais l'acte de 1514 est formel, c'est à Champigné en 1514. Ce Pierre Davy est autre.

Le Hallay, commune de la Membrolle (49), relevait du fief de Ballée ou St Léonard, annexe du prieuré de St Ellier, et devait à la recette dudit fief le jour de la saint Martin d'hiver 2 boisseaux $\frac{3}{4}$ de seigle, rendus « sur la tombe du cimetière » de la Membrolle. En est sieur Yvonnnet Bouteiller 1450, Pierre Lechat 1571, Maurice Dupuis 1586 (C. Port, Dict. Maine et Loire, 1876). J'ajoute que j'ai établi avec preuves que Pierre Davy possédait le Hallay, au moins entre 1514 et 1529.

Souchay (le Grand) : à S^tMartin-du-Bois, dont est S^r en 1550 Pierre Davy avocat (C. Port, T3, p.537). Je le cite ici pour mémoire, car à ce jour je n'ai pas trouvé de preuve.

légende :

- « texte entre crochets » : ma retranscription exacte de l'acte original
- **grand mère dudit Pierre Pancelot** : en rose un passage du texte original apportant une indication importante
- **[tante maternelle]** : en italique bleu foncé, le commentaire filiatif - ne pas confondre avec le texte original

mon ascendance à Jean Davy, père de Pierre Davy x/1514 Marguerite Du Moulinet

Le tout en Anjou (Mayenne du sud et Maine-et-Loire) avant 1900, puis Nantes

17-Jean Davy † 1519

16-Pierre Davy x/1514 Marguerite Du Moulinet

15-Pierre Davy x (C^t 8 août 1563 D^{vt} Aubry N^{re} à Fromentières, 53, introuvable) Marie Poisson

14-Louise Davy x C^t 24 mars 1587 (Moloré notaire Angers) René Joubert

13-Louise Joubert x C^t 11 novembre 1607 (Guillot notaire Angers) René Maugars

12-Perrine Maugars x Cuillé (53) 27 août 1626 Pierre Hunault

11-Charlotte Hunault x Angers St Michel-du-Tertre 5 juillet 1645 René Hiret

10-Geneviève Hiret x Senonnes (53) 21 Juillet 1676 Pierre Planté

9-Renée Planté x Chazé-Henry (49) 18 juin 1714 René-Léon Marchandye

8-Françoise Marchandye x Pouancé 8 juillet 1749 Jacques Jallot

7-Renée Jallot x Saint-Michel-du-Bois 2 septembre 1783 François-Marie Jallot

6-Elisabeth Jallot x Armaillé 17 novembre 1807 René-Guillaume Jallot

5-Joséphine-Flavie Jallot x Noëillet 18 avril 1842 Esprit-Victor Guillot

4-Aimée Guillot x Segré 22 novembre 1881 Charles Audineau

3-Aimée Audineau x Nantes 1907 Edouard Guillouard

2-mes parents

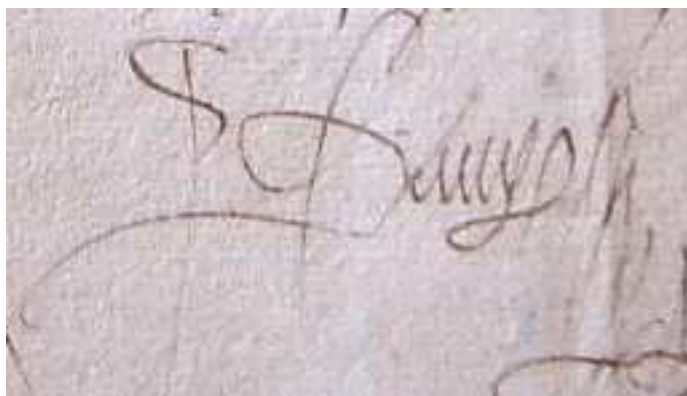
1-moi

descendance de Pierre Davy x/1514 Marguerite Du Moulinet

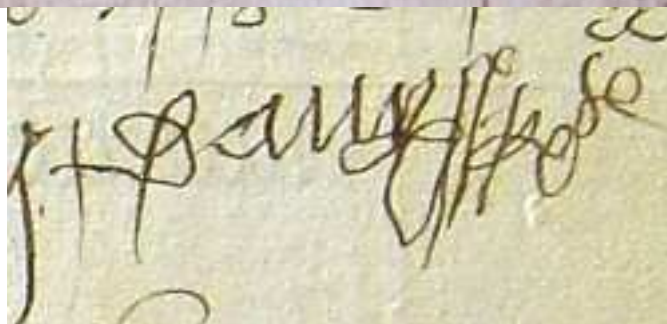
J'ai écrit ici dans les années 1690 : « Certains auteurs ont publié que Pierre DAVY est fils de Jean DAVY sieur du Grand Souchais, lui-même fils de Jean Davy sieur du Grand Souchay, vivant à Chambellay an 1430, originaire du Maine. Mais je n'ai pu trouver les preuves qui ont permis à d'autres auteurs d'écrire cette filiation, qui reste donc pour moi une hypothèse à vérifier le jour où je trouverai la preuve. »

J'ai trouvé le père de Pierre Davy en janvier 2012 dans un acte du 3 avril 1519 passé devant Cousturier notaire à Angers. Pierre Davy y échange une maison à Angers près la rue de la Tannerie « **qui fut feu Me Jehan Davy père dudit Me Pierre Davy et que ledit Me Jehan Davy eut par retraict sur Lezin Guyet** ». Ainsi, j'ai la preuve que le père de Pierre Davy était bien Jean Davy, et qu'il avait une maison à Angers. (voir mon blog)

Le 17 mars 1514 (n.s.), ils sont déjà mariés et créent une rente de blé seigle devant Cousturier notaire Angers. Ils sont dits « **honnestes personnes maistre Pierre Davy Marguerite du Moulinet son espouse sieurs de la Souvestrie et du Hallay** ». Cet acte minuscule en soi, trouvé en septembre 2011, précise que la Souvêtrie est située à Champigné.



*Pierre Davy sieur de la Souvestrie et du Hallay, le 17 mars 1514 (n.s.),
devant Cousturier notaire Angers*



*Pierre Davy sieur du Hallay,
caution de René Mauviel, Angers 1542
(AD49-5E121 Huot notaire Angers)*

Le 5 juin 1529, ils établissent tous deux le contrat de mariage de leur fille Louise, signé à Angers. On apprend alors qu'ils possèdent le Hallay. Ils y sont dénommés « Pierre Davy S^r de la Souvetterie et Marguerite Du Moulinet sa femme »

Pierre DAVY sieur de la Souvetterie et du Hallay † après le 5 juin 1529 car présent au C^t de mariage de Louise sa fille. Fils de Pierre DAVY (ainsi que le prouve l'échange du 3 avril 1520 passé devant Cousturier notaire Angers) x /1480 Catherine CHALUS [de Chalus selon Mayaud] x /1514 Marguerite DU MOULINET † après le 5 juin 1529 car présente au C^t de mariage de Louise sa fille

1-Louise DAVY x (C^t du 5 juin 1529, Angers, ci après retanscrit) Jean **LE CAMUS** avocat à Angers
2-Pierre DAVY S^r de la Souvetterie x ca 1563 Marie POISSON Dont postérité suivra

3-René DAVY sieur du Hallay † avant février 1596 x Jeanne GAILLARD † avant février 1596 Dont postérité suivra

Louise Davy x 1529 Jean Le Camus

Le 5 juin 1529, sachent tous présents et advenir que en traictant et accordant le mariage d'entre maistre Jehan Le Camus licencié ès loix advocat en court laye, demourant à Angers d'une part, et Loyse Davy fille de honorables personnes maistre Pierre Davy S^r de la Souvaiterye et Marguerite du Moulinet sa femme d'autre part, tout avant que effyances fussent prinses ne bénédiction nuptiale faicte en sainte église en faveur dudit mariage lequel autrement n'eust esté fait ne acomply ayent esté faictes entre lesdites parties les promesses pactions et accords cy après déclarez et desquels ils ayent voulu estre faictes et passées par acte en la forme deue et autentique, pour ce est que en la court du roy notre sire à Angers en droict par davant nous personnellement establys ledit maistre Jehan Le Camus licencié ès loix d'une part, et lesdits Davy et sa femme de luy ce jourd'huy par davant nous suffisamment auctorisée pour ce, aussi ladite Loyse leur fille en l'auctorité de sesdits père et mère d'autre part, soubzmeetz eulx leurs hoirs etc confessent avoir fait et par ces présentes font les traictez pactions et accords qui sensuyvent cest assavoir que lesdits Davy et sa femme et chacun deulx en tant qu'à luy touche ont donné ceddé et transporté et par ces présentes donnent auxdits Le Camus et Loyse futurs espoux en faveur dudit mariage et pour le (sic) dot d'icelle Loyse le lieu domaine mestairyte estangs boys anciens et taillables appellé le Hallay sis et situé en la paroisse de la Membrolle et es environs prés pastures terres arables et non arrables avecques toutes et chacunes les appartenances et dépendances sans aucune chose tenir ne réserver pour en jouyr par lesdits futurs espoux à cause de ladite Loyse leurs hoirs et ayans cause à toujours aux charges et debvoirs anciens et acoustumez et sans plus en faire, et tout ainsi que ledit Davy et ses prédecesseurs en ont jouy par cy davant et lequel lieu avecques sesdites appartenances ledit Davy et sa femme ont estimé et estyment auxdits futurs espoux à la somme de 600 livres tournois pour en jouyr et prendre les fruitz profictz revenus et esmollumens par lesdits futurs espoux comme de leurs propre chose et nonobstant la baillée à ferme si aucune avoit esté faite pet ledit Davy, aussi ont ceddé et délaissé cèddent et délaissent lesdits Davy et sa femme auxdits futures espoux le droict que iceulx Davy et sa femme avoient au bestial dudit lieu, lequel droit ils ont dict et affirmé disent et affirmé estre de prendre et lever par eulx sur le bestial dudit lieu jusques à la vailleur de la somme de 26 livres tournois ou de prendre et avoir icelle somme de 26 livres et confraindre le mestayer qu'il appartiendra audit lieu à en faire poyement et oultre ont promis et promectent lesdits Davy et sa femme vestyr bien et honnestement leurdite fille de deux bonnes robes et deux cottes oultre les vestemens qu'elle a de présent, et de passer à leurs despens la feste des nopces semblablement ont promis et promectent fournyr et bailler partie du logeys ou ledit Davy est demourant convenable et compétant auxdits futurs espoux leurs gens et serviteurs aussi des l'estable quant ils auront cheval greniers cave et celier pour mectre leurs provisions ainsi qu'à leur estat pouroit appartenyr et ce en ceste ville d'Angers où sont de présent demourant lesdits Davy et sa femme et jusques à troys ans prochains après la consommation dudit mariage, aussi lesdits Davy et sa femme donneront auxdits futurs espoux du linge vaisselle et autres meubles et ustencilles convenables et requis en tel cas à leur discrétion non comprins en ce la despense de bouche desdits futurs espoux et pourtant que ledit Le Camus a naguères acquis la somme de 15 livres tournois de rente pour la somme de six vingts cins escus (125 écus, ce qui fait $3 \times 125 = 375$ livres) sol par une part, et la somme de huyt livres tournois de rente pour sept vingts livres tournois (140 livres) par autre part, lesquelles rentes pourront estre rescousses sur luy et par ce moyen les deniers d'icelles estre ameublyz à esté et est convenu et accordé entre lesdits Le Camus d'une part et maistre Pierre Davy sa femme et leur fille d'autre part que les deniers desdites rentes et chacune d'icelles si elles sont rescoussées et retyrées sont employez en acquetz d'autres héritaiges ou biens immeubles par ledit Le Camus qui seront censés et réputez le propre héritaige propriété dudit Le Camus set non acquest commun d'entre lsdits Le Camus et Loyse dans ce que ladite Loyse ses hoirs ou ayans cause y puissent aucune chose prétendre ne demander oultre a esté et est convenu et accordé entres lesdites parties que ladite Loyse aura et prendra douaire sur les biens et choses dudit Me Jehan Le Camus tel qu'il luy peult compéter et appartenir selon la coustume du pais d'Anjou et moyennant les choses susdites et non autrement

lesdits Le Camus et Loyse o l'auctorité vouloyr et consentement desdits père et mère d'icelle Loyse ont promis et promectent procéder l'ung l'autre par mariaige ou cas que Dieu et Sainte église se y acorde quant l'ung d'eulx par l'autre en sera sommé et requis auxquelles choses dessus et chacune d'icelles tenir etc obligent lesdits parties et chacun en ce qui le touche. Signé Davy, Le Camus, Benard, Peccaret, Poipail, Cousturier, Oudin

Louise DAVY Fille de Pierre DAVY & de Marguerite DU MOULINET. x (C^t du 5 juin 1529, Angers, ci après retanscrit) Jean **LE CAMUS** S^r du Hallay avocat à Angers. Il est dit « avocat à Angers, S^r du Hallay » sur le B de son fils Pierre en 1543.

1-Claire LE CAMUS °Angers St Maurille 2 janvier 15 41 Filleule de Me François Hunault et de Guillemyne femme de Pierre Davy, et de Renée Breslay

2-Pierre LE CAMUS °Angers Ste Croix 9 septembre 15 43 Filleul de Me Pierre Horeau S^r de Penon et Me Jacques de la Perrière, et de Renée fille de Mr de la Faucille

Pierre Davy x1563 Marie Poisson

Le 25 août 1628, Hélène Davy vend à Charles Bernard sieur de la Rivière « un quart d'un cinquième ès deux tiers par indivis des héritages et propres de défunte damoiselle Renée Fournier comme elle vivait femme dudit Bernard auquel cinquième esdits deux tiers ladite venderesse noble homme Marin Davy sieur du Pastiz, Pierre Davy escuyer sieur de Boutigné son frère, et les enfants de défunt Me René Joubert et Louise Davy sa femme estoient fondés en la ligne maternelle », (AD49 René Serezin notaire royal à Angers) - On a ainsi la preuve qu'en 1628 il n'y a que 4 héritiers encore vivants, et que René et Jean sont décédés avant cette date.

On apprend également par la succession en 1638 (cf ci-dessous) de Pierre Davy sieur de Boutigné et Marguerite Leroy, décédés sans hoirs, que Louise était sa sœur aînée.

Pierre DAVY S^r de la Souvetterie, du Grand Souchay †1607/ Fils de Pierre DAVY & de Marguerite DU MOULINET. x ca 1563 (C^t de mariage aurait été signé le 8 août 1563 D^{vt} Aubry N^{re} à Fromentières, 53, mais je ne l'ai pas vérifié) Marie POISSON des Écotais (**selon Gontard de Launay, Avocats d'Angers, pour les filiations précédentes de Marie Poisson**) Fille de François Poisson S^r des Ecotais & Renée Douasneau

1-Louise DAVY †/1604 x Angers 24.3.1587 René **JOUBERT** S^r de la Vacherie dont postérité suivra

2-Pierre DAVY S^r de la Souvetterie & de Boutigné °Angers St Maurille 6 septembre 1566 « Le Vle dudit moys (septembre 1566) a esté baptisé Pierre fils d'honorable homme maistre Pierre Davy licencié ès loix advocat Angers et de Marye Poysson sa femme et ont esté parrains honorables personnes Me Pierre Gaillard enquesteur d'Angers et Pierre Regnault advocat audit lieu marraine Anne Lamy femme de messire (blanc) Demau docteur en médecine »
Qui suivra

3-Héleyne DAVY x Angers ^{StMaurille} ca 1590 Michel **JARRY** Dont postérité suivra

4-Marin DAVY S^r des Pastiz † Angers ^{StDenis} 9 avril 1652 x 24.11.1604 Esther NIVARD Dont postérité suivra

5-René DAVY † 1628 avant religieux Chartreux en 1604 (in AD49-5E5-95)

6-Jean DAVY °Angers St Maurille 30 août 1567 † avant t 1628 « baptisé Jehan fils de honorable homme maistre Pierre Davy licencié ès loix S^r de la Souvetterie et honneste femme Marye Poisson sa femme et ont esté parrains honnestes personnes Jehan Quentin marchand et Me François Camus licencié ès loix marraine honneste fille Susanne Fournier fille de Me Charles Fournier licencié ès loix »

Louise Davy x1587 René Joubert

Louise Davy est fille de Pierre & Marie Poisson et soeur de n. & discret Pierre Davy S^r de Boutigné.

René Joubert sieur de la Vacherie est avocat au siège présidial d'Angers, syndic des avocats. Il compose un commentaire manuscrit sur la coutume d'Anjou. Il demeure à Angers ^{StMaurille}

Le marié, René Joubert, est dit « **fils de †René Joubert S^r de la Vacherie et Jacquyne Boucault** », alors que Gontard de Launay et d'autres auteurs lui ont donné pour mère Marie Gebu. Il existe bien une Marie Gebeu marraine le 5.9.1590 de Marye Joubert fille de René et Louise Davy. Cette Marie Gebeu est dite « V^e de †M^e René Joubert » J'ai retrouvé les successions qui donnent formellement Marie Gebeu femme en 2^e noces de René Joubert. C'est sans doute elle qui a élevé les enfants du veuf, d'où la confusion qui a été faite.

J'ai longuement détaillé les contrats de mariage dans mon livre « *l'Allée de la Hée des Hires* », en particulier le fait que René Joubert, devenu veuf, va préciser dans son contrat de remariage avec Marguerite Avril qu'il y aura un précepteur pour les enfants du 1^{er} lit, y compris pour les filles.

Louise DAVY †/1604 Fille de Pierre JOUBERT & de Marie POISSON. x Angers (C^t 24.3.1587 Moloré notaire) René **JOUBERT** S^r de la Vacherie †1608/1632 Fils de René JOUBERT & de Jacqueline BOUCAULT Il se remarie le x2 Angers 27.12.1604 (C^t d^{vt} René Moloré Angers) Marguerite AVRIL V^e M^e Gabriel Richard S^r de [Belarbin] avocat à Angers. Fille de Georges Avril †/1604 & Jehanne Main †/1604

a-Louise JOUBERT (du x1) °Angers ^{StMaurille} 29.4.1588 Filleule de Marguerite Joubert V^e de Jehan Malnoe & de Jehanne Lemaignan femme de h.h. Mathurin Joubert x 11.11.1607 (C^t Angers) René **MAUGARS** S^r de la Grandinière Dont postérité suivra

b-Pierre JOUBERT °Angers ^{StMaurille} 24.6.1589 †/1633 **SP** Filleul de François Cupif S^r de la Béaurodière A^t & de Renée Fournier femme de M^{essire} Jehan [Mesnier] docteur & professeur de droit en l'université d'Angers, signé La Guette

c-Marye JOUBERT °Angers ^{StMaurille} 5.9.1590 †/1633 **SP** Filleule de Pierre Davy praticien & de Marie Gebeu (s) V^e de † M^e René Joubert & Hélène Davy (s) femme de M^e Michel Jarry

d-Renée JOUBERT °Angers ^{StMaurille} 27.12.1591 †/1633 **SP** Filleule de René Davy M^d & de [Guylloynelle Villedone] V^e de Michel Joubert & de Renée Fournier femme de M^{essire} Jehan Mes-cuyer docteur en droits.

e-René JOUBERT °Angers ^{StMaurille} 4.9.1593 †Angers 25.4.1630 Filleul de René Lepoytevin substitut du procureur du roy à Angers & de René Davy escolier & de Laurence Poisson fille de René S^r de l'Escotay d^t à Châteaugontier. Docteur en droits, curé (à la succession de Louise Davy le 1.6.1633, Anthoine Brillet At à Angers est curateur à la succession de René Joubert « le Jeune » curé de StLambert-du-Lattay (AD49-5E5-120)) de StLambert-du-Lattay le 29.11.1629

f-Nicolas JOUBERT S^r de la Bodyère °Angers ^{StMaurille} 23.9.1594 †1633/ Filleul de n.h. Nicolas Cupif receveur en l'élection d'Anjou & de h^{ble} h. Michel Jarry S^r du Verger & de Renée Beguier fille de h^{ble} h. Jehan & Charlotte Fauveau S^r & D^{ame} des Byurays

g-Isabelle JOUBERT **SA**

h-Jeanne JOUBERT **SA**

René Maugars x1607 Louise Joubert

René Maugars demeure à Cuillé en Mayenne au nord de Craon.

Il est qualifié de S^r de la Grandinière sur la plupart des actes du registre paroissial de Cuillé. Le curé avait une curieuse façon de dire « sieur » il disait « seigneur ». **La Grandinière** est à Gastines dans le canton de Cossé-le-Vivien, arrondissement de Chateau-Gontier, avant la Révolution située en Anjou, d'ailleurs elle s'appelait «Gatines-en-Anjou», relevait du diocèse d'Angers & du doyenné de Craon. Pour son fief & seigneurie, voir AD53-E152 (Selon Angot, *Dic. hist. Mayenne*, t2, p. 325).

Il est parrain à Vitry le 12.12.1642 de René Lefaucheur fils de Jacques S^r de la Cocherie & de Gillette Maugars. - Parrain à Cuillé : le 7.1.1616, avec Jeanne Lefevre, de Renée lefeuvre fille de René & Julienne Chrétien - le 25.8.1617 de René Grignon fils de Michel & Renée Bommier - témoin au mariage à Cuillé le 14.9.1621 d'Estienne Lefevre & Renée Tannry - témoin le 28.1.1623 à Cuillé au mariage de Pierre Papin & Estiennette Belin -

René MAUGARS S^r de la Grandinière Fils de François MAUGARS S^r de la Martinière & de Michelle LEMOYNE. x C^t 11.11.1607 (d^{vt} Guillot notaire Angers Voir le contrat de mariage) Louise JOUBERT Fille de René & Louise Davy Voir famille JOUBERT Voir famille DAVY

- a-Perrine MAUGARS †Cuillé 17.12.1680 x Cuillé 27.8.1626 Pierre **HUNAUT** †Aignan-sur-Roë 3.7.1605 Fils de Jean S^r de la Malinière (S'Aignan-sur-Roë, 53) & Jeanne Maheu Dont postérité suivra
- b-François MAUGARS S^r de la Grandinière x 1.8.1632 Françoise MOTIN Dont postérité suivra
- c-Renée MAUGARS †Cuillé Mariage sans filiation, mais tous les Maugars de Cuillé signent, ainsi que Louis Goussé N^o à Cuillé & Pierre Hunault époux de Perrine Maugars, gendre de René Maugars de la Grandinière & Louise Joubert. **Donc je suppose que cette Renée Maugars est fille de René & Louise Joubert** x Cuillé 16.9.1630 François **HOUGET** †Availles(35) La signature sur le mariage donne « Jacques Houget » et le prêtre a écrit « François » comme prénom du marié !
- d-Vincent MAUGARS S^r de la Grandinière & du Rocher †Cuillé 26.6.1616 Filleul de Vincent Denis & de Julienne Chrétien
- e-Nicolas MAUGARS †Cuillé 14.10.1617 Filleul de Nicolas Joubert S^r de la Godière (s) & de Françoise Choret
- f-Andrée MAUGARS †Cuillé 5.10.1618 Filleule de Jehan Bernard curé de Cuillé, & de Andrée Maugars
- g-René MAUGARS †Cuillé 15.3.1620 †Cuillé 22.6.1681 Filleul de Gilles Maugars & de Léonarde Couppe. Curé de Cuillé en 1650. Inhumé « curé de Cuillé, âgé de 62 ans, inhumé dans l'église par moi prieur de la Celle Guerschaise, en présence de M. Maugars, L. Maugars, André Babin recteur d'Availle, F. Meunier curé de Gastines & L. Courtin recteur de la Celle »
- h-Gillette MAUGARS †Cuillé 19.1.1621 Filleule de Julien Hamon & de Gillette Leclerc
- i-Louis MAUGARS S^r de la Gaucherie †Cuillé 19.1.1623 Filleul de Augustin Lourdays x Angers ^{la-Trinité} 22.4.1655 Renée CHARNACÉ Dont postérité suivra
- j-Louise MAUGARS †Cuillé 10.10.1624 Filleule de René Joubert S^r de la Vacherie docteur en droit & avocat au Parlement, natif d'Angers, natif de la ville d'Angers, & de Perrine Maugars fille de René & Louise Joubert
- k-Michelle MAUGARS †Cuillé 16.10.1630 Que je trouve « Michel » au mariage de Charlotte Hunault

Perrine Maugars x1626 Pierre Hunault

Perrine est marraine à Cuillé le 24.5.1619 de Jehanne Suzanne

Elle est inhumée « dame de la Malinière, âgée de 65 ans, D^t au bourg de Cuillé, inhumée dans l'église, en présence de M^e Pierre & René Hunault ses fils, de Pierre Boucicault son gendre »

Perrine MAUGARS †Cuillé 17.12.1680 Fille de René MAUGARS & de Louise JOUBERT x Cuillé 27.8.1626 Pierre **HUNAUT** †Aignan-sur-Roë 3.7.1605 Fils de Jean S^r de la Malinière (S'Aignan-sur-Roë, 53) & Jeanne Maheu Dont postérité HUNAUT

Charlotte Hunault x Angers 1645 René Huret

Geneviève Huret x1676 Pierre Planté

Renée Planté x1714 René-Léon Marchandye

Françoise Marchandye x1749 Jacques Jallot

Renée Jallot x1783 François-Marie Jallot

Elisabeth Jallot x1807 René-Guillaume Jallot

Joséphine-Flavie Jallot x Esprit-Victor Guillot

Aimée Guillot x1881 Charles Audineau

Aimée Audineau x1907 Edouard Guillouard

Pierre Davy S^r de la Souvetterie et de Boutigné x /1600 Marguerite Leroy

ATTENTION : Ce Pierre Davy n'est cité ni par Bernard Mayaud, ni par l'ADFA, qui n'ont pas lu le contrat de mariage de Louise Davy sa sœur, en 1587 avec René Joubert de la Vacherie. Pire, il y

est confondu avec son neveu Pierre, fils de Marin, qui hérita de ses terres et titres, donc portait exactement le même nom et les mêmes titres. Et ces auteurs attribuent à ce neveu, en la donnant en 1^{ère} noces, Marguerite Leroy. Ceci est manifestement une compilation malheureuse de Gontard de Launay, sans aucune vérification.

Car Marguerite Leroy est l'épouse de l'oncle de ce Pierre Davy. Elle l'avait épousé avant avril 1603 et ils ont vécu à Craon, où ils sont manifestement sans hoirs, puisque j'ai dépouillé tous les BMS de cette époque en en établissant un relevé exhaustif.

Marguerite Leroy est inhumée la première, le 12 septembre 1634 : « femme de Pierre Davy Sr de Boutigny »

Il est inhumé à Craon le 1^{er} janvier 1637 « n.h. Pierre Davy S^r de Boutigné, inhumé aux Pères de Saint Dominique, en présence de Marin Davy S^r des Pastis, (blanc) Maugars S^r de la Grandinière, n.h. Georges Hullin écuyer, Claude Chevallier S^r de la Rougerie, Marin Roger N^{re}, Guillaume Guesdon M^d, Gilles Rousseau »

Je les trouve également présents à Craon, dans les relevés que j'ai fait des registres paroissiaux.

Pierre Davy est parrain à Craon le 24 novembre 1602 de Marguerite Belin fille de Gaspart et de Françoise Lamice/Lamie filleule de h.h. Pierre Davy S^r de la Souvetterie et D^{elle} Marguerite Amyot - le 4 avril 1604 de Pierre Chevalier fils de Me Pierre Sr de Rommefort et de Judith Marcille, filleul de Me Pierre Davy Sr de la Souvetterie **contrôleur au grenier à sel de Craon**, et de Perrine Chevalier - le 30 juin 1606 de Pierre Harangot fils de Pierre S^r de la **Rainière** et de Jacqueline Lenfantin filleul de M^e Pierre Davy S^r de la **Souvestrie** et de D^{elle} Ester Nivard - le 12 février 1607 de François Gouyn fils de François Gouyn et de Marie Gohier, filleul de M^e Pierre Davy S^r de la **Souvetterie** et de Marguerite Jourdan dame de la **Chabossière** - le 7 mars 1610 de Marguerite Cheruau fille de h.h. Macé et de Renée Cohon, filleule de Pierre Hunault S^r de la **Hée** et de D^{elle} Marguerite Le Roy femme de Pierre Davy S^r **écuyer** S^r de la **Souvetterye** et de **Bourdigné** - le 6 juin 1610 de Pierre Gastineau fils de Jehan et de Perrine Marsollier, filleul de Jacques Chedanes et de D^{elle} Marguerite Le Roy femme de n.h. Pierre Davy S^r de la **Souvetterie** - le 12 août 1610 de Jeanne Jaquelin fille de Pierre et de Jehanne Ferron, filleule de François Ferre et de D^{elle} Marguerite Le Roy épouse de n.h. Pierre Davy S^r de la **Souvetterie** et **Boutigné** (s) - le 9 février 1616 de Pierre Chevalier fils de h.h. René avocat à Craon, et de h. femme Marguerite Lasnier - le 4 avril 1627 de Pierre Forestier fils de Pierre et de Estiennette Le Grand, Dt en la ville de Craon

filleul de Pierre Davy écuyer Sr de Boutigné - le 23 décembre 1632 de Charlotte Millet fille de Me Martial Cr du roi grenetier au grenier à sel de Craon, et de Delle Françoise Domin, filleule de Pierre Davy écuyer Sr de Boutigné - le 24 octobre 1633 de Pierre Chevallier ils de h.h. Pierre Sr de la Jannerie et de Catherine Moreau

filleul de Pierre Davy Sr de Boutigné

filleul de Pierre Davy **écuyer** Sr de Boutigné et de h. femme Perrine Douchet - le 1^{er} mai 1617 de Mathurin Durand fils de Louis Durant et de Perrine Guynoiseau, et est dit « h.h. Pierre Davy **écuyer** S^r de **Boutigné gentilhomme ordinaire de la maison du roi** - le 25 février 1619 de Marguerite Chevalier fille de h.h. Claude et de h. femme Marie Le Seure, S^r de la **Rougerie**, filleule de Pierre Chevallier écuyer S^r de la **Musse** grenetier au grenier à sel de Craon, et de D^{elle} Marguerite Le Roy épouse de Pierre David **écuyer** S^r de **Boutigné** - le 30 mai 1620 de Perrine Marsolier fille de Jehan et de Françoise Hellault filleule de Pierre David (s) **écuyer** S^r de **Boutigné** et de h. fille Mathurine Davy (s)

Marguerite Leroy est marraine à Craon le 13 août 1600 de Marguerite Poypail fille de h.h. Pierre grenetier à Craon, et de Marye Denouault, filleule de h.h. Maurille Menard S^r de la **Pasquere** et de Marguerite Leroy dame de la **Souvetterie** - 6 avril 1603 de François Després fils de Catherin et de Renée de Cevillé, filleul de François Cohon Sr de la Tousche et de Marguerite Leroy femme de Pierre Davy Sr de la Souvetterie - le 25 octobre 1603 de Marguerite Couanne fille de n.h. Claude et de Delle Claude de Cheverrye filleule de Marc Crannier curé et de h. femme Marguerite Le Roy dame de la Souvetterie - le 2 mai 1604 de Marguerite Gouin fille de h.h. François Sr de la Roche et de (blanc) Ledevin, filleule de h.h. Tugal Ledevyn sergent royal Sr de Bouillye et de h. femme Marguerite Leroy dame de la Souvetterie - le 11 décembre 1605 de Pierre Chollier fils de Pierre et de Renée Boueste filleul de h.h. François Gouin (s) et de h. femme Marguerite Leroy dame de la Souvetterie - le 13 mai 1606 de Marguerite Cohon fille de Marin et de Ysabelle Guillier, filleule de René Le Seure chapelain de la Thibaule et de h. femme Marguerite

Le Roy dame de la Souveterie - le 13 mai 1608 de Pierre Mellier fils de René et de (blanc) Jouin, filleul de Me Pierre Chevallier avocat à Craon Sr de Romefort et de Marguerite Le Roy dame de la Souvetterye - le 8 novembre 1613 de Marguerite Chevalier fille de René S^r de la **Provosté** avocat à Craon, et Marguerite Lasnier, filleule de h.h. Abraham Lasnier S^r de **Villeneuve** et de de Marguerite Leroy dame de **Boutigné** - le 12 juin 1616 de Marguerite Chevalier fille de h.h. M^e Pierre, S^r de la **Romefort**, licencié en droits, M^e des eaux et Forêts de la baronnie de Craon, et de Judith Marcillé, filleule de Georges Hullin écuyer S^r de la **Chabossière** et de D^{elle} Marguerite Le Roy épouse de Pierre Davy **écuyer** S^r de **Boutigné** - le 23 janvier 1620 de Pierre Chollet fils de Pierre et de Renée Bruchet filleul de René Bruchet et de Delle Marguerite Le Roy (s) femme de Pierre David **écuyer** Sr de Boutigné - le 7 décembre 1625 de Marguerite Gueniard fille de h.h. Me René Sr de la Loge, et de Perrine Boucault, filleule de h.h. Barthelemi Boucault Sr de Launay avocat au parlement de Paris, et de D^{elle} Marguerite Le Roy épouse de Me Pierre Davy écuyer Sr de Boutigné - le 8 juin 1628 de Marguerite Guillet fille de Estienne et de Mathurine Guyon, filleule de Me René Eveillard Sr de la Filottière Nre de Craon, et de D^{elle} Marguerite Le Roy épouse de Pierre Davy écuyer Sr de Boutigné - le 8 décembre 1628 de Marguerite Aubert fille de Pierre et de Katherine Jouffrault, Dt à StEutrope, filleule de George Hullin écuyer Sr de la Chabossière sénéchal de Craon et de Delle Marguerite Le Roy (s) épouse de écuyer Pierre Davy de Boutigné - le 8 février 1631 de Anne B fille de h.h. Mathurin Sr de la Hamonière avocat à Craon et de Marguerite Guilloteau, filleule de h.h. Jehan Bois Sr de la Trichonnière de la paroisse de la Selle, et de Delle Marguerite Le Roy (s) épouse de n.h. Pierre Davy Sr de Boutigné - le 9 octobre 1631 de Marguerite Lasnier fille de Me Jean et de Marguerite Peju Dt à Craon, filleule de Me Laurent Lanier avocat en parlement et de D^{elle} Marguerite Leroy femme de Pierre Davy écuyer Sr de Boutigné - le 11 avril 1632 de Marguerite Lecordier fille de Me Christofle et de Claude Lebreton, filleule de Me Jacques Tavernier (s) Sr de Mordon Dt à Craon, et de D^{elle} Marguerite Leroy (s) femme de Pierre Davy écuyer Sr de Boutigné - le 11 août 1632 de Pierre Aubert fils de René et de Madelaine Foucault Dt à Craon, filleul de René Hullin écuyer Sr de la Bougueillère et de Delle Marguerite Leroy épouse de Pierre Davy écuyer Sr de Boutigné

On voit que Pierre Davy était d'abord contrôleur au grenier à sel de Craon, en 1604 au moins. Puis, il est dit gentilhomme ordinaire de la maison du roi, en 1617, et se fait appeler écuyer ou noble homme, mais ceci ne signifie pas qu'il fut noble, et reste à vérifier.

Pierre Davy est inhumé à Craon « le 14 janvier 1637 fut inhumé aux pères de St Dominique le corps de n. h. Pierre Davy S^r de Boutigné, présents à sa sépulture Marin Davy S^r des Pastis, (blanc) Maugars S^r de la Grandinière, noble homme Georges Hullin écuyer S^r de la Bobotière juge civil et criminel de Craon, Claude Chevalier S^r de la Rougerye, Marin Roger N^{re}, Guillaume Guesdon marchand, Gilles Rousseau »

C'est lui qui acquiert Boutigné en 1604 : **Boutigné** : commune de Craon (53). - Le seigneur de fief avait droits honorifiques dans les églises de Craon et du prieuré de Boutigné ; il devait 8 jours de garde à Craon, « à l'huys de la chambre du baron en temps de guerre, et 40 jours pour ressentiments d'estages et estagers ». Joachim Pinçon qui construisit le logis fut obligé de le vendre encore inachevé, le 15 juillet 1604, avec les matériaux préparés, pour 4 007 L. (selon l'abbé Angot, Dict. de la Mayenne, 1900). L'acquéreur n'était autre que Pierre Davy.

La succession de leur communauté de biens fait l'objet de plusieurs actes passés à Angers en mai 1638, faisant au total 45 pages, dont les partages en 2 lots des rentes, très nombreuses etc..., les partages en 2 lots des biens immeubles l'un pour les héritiers du côté Davy, l'autre pour ceux du côté Leroy « Le vendredy 26 may 1638 midy, par devant nous René Serezin notaire royal à Angers lots et partages des héritages de la communauté d'entre deffunts noble et discret Me Pierre Davy vivant sieur de Boutigné et de damoiselle Marguerite Leroy faits par chacuns de François Gouyn sieur de la Roche Jacques Duboys René Sevillé et René Eveillard arbitres nommés pour cest effet pour chacuns de **noble homme Marin Davy sieur du Pastys damoiselle Helaine Davy veufve noble homme Michel Jarry vivant sieur du Verger demeurant en ceste ville noble homme Nicolas Joubert sieur de la Bodière conseiller du roy assesseur en la maréchaussée de Château-Gontier y demeurant, Me René Maugars sieur de la Grandinière au nom et comme soi faisant fort de Loyse Joubert son espouse, damoiselles Elisabeth et Jehanne les Joubert, représentant deffunte damoiselle Loyse Davy leur mère vivante femme**

de deffunt noble Me René Joubert sieur de la Vacherie, advocat Angers, icelle Loyse sœur aînée dudit deffunt sieur de Boutigné, tous les dits Joubert héritiers soubz bénéfice d'inventaire dudit deffunt sieur de Boutigné - et messire Philippe Jacquelot sieur de Sautray conseiller du roy en son parlement de Rennes au nom et comme soi faisant fort de damoiselle Marguerite Alasneau son espouse héritière démissionnaire de damoiselle Jacqueline Leroy sa mère et encore se faisant fort de damoiselle Anne Leroy veufve de deffunt noble homme Guillaume Avril vivant sieur de la Fosse aussi héritier soubz bénéfice d'inventaire de ladite deffunte Marguerite Leroy (AD49-5E8 Serezin Notaire).

Pierre DAVY S^r de la Souvetterye & de Boutigné °Angers St Maurill e 6 septembre 1566 †Craon 14 janvier 1637 ✕ avant août 1600 Marguerite LEROY †Craon 12.9.1634 **Sans Postérité**

ATTENTION

la Souvetterie passe à Pierre Davy fils de Marin, neveu du présent Pierre Davy et Boutigné est un titre porté par le Pierre Davy S^r de Boutigné qualité de « noble et discret », c'est-à-dire prêtre, dont la succession est en partie traitée ci-dessous. Je n'ai pas identifié ce Pierre Davy S^r de Boutigné †/1673 et dont ont hérité mes ascendants Joubert et leurs cohéritiers par représentation de Louise Davy leur mère.

Pierre Davy S^r de Boutigné

succession de Pierre Davy S^r de Boutigné et de Elisabeth et Jeanne Joubert

Je trouve en 2008, dans les notaires d'Angers, classé chez Fourmond en 1673, un partage qui traite en une seule fois noble et discret Pierre Davy S^r de Boutigné, et les deux demoiselles Joubert, restées célibataires, sœur de Louise épouse de René Maugars, dont François Maugars. Tous les héritiers descendent de René Joubert et Louise Davy, et héritent donc de leurs 2 tantes célibataires, mais pour Pierre Davy S^r de Boutigné, ils héritent par Louise Davy dont j'ignore le lien avec ce Pierre Davy, encore inconnu de moi en tant que noble et discret, c'est-à-dire prêtre, et S^r de Boutigné.

Le 14 août 1673 partages en 2 lots des héritages hommages et tombés pour moitié en tierce foi, dépendant des succession de **†noble et discret Me Pierre Davy vivant S^r de Boutigny et D^{elle} Elisabeth et Jeanne les Joubert filles**, que **D^{elle} Jeanne Guillemin veuve de †Nicolas Joubert vivant S^r de la Bodière conseiller du roi et assesseur en la maréchaussée de Château-Gontier, mère et tutrice de D^{elle} Jeanne et Catherine les Jouberts, filles dudit †S^r de la Bodière et d'elle, héritiers en partie sous bénéfice d'inventaire dudit †S^r de Boutigné, et pur et simple desdites †demoiselles Elisabeth et Jeanne les Joubert par représentation dudit †S^r de la Bodière leur père et qui était fils et unique héritier de †Nicolas Joubert vivant aussi S^r de la Bodière**, présent à noble homme **François Maugars S^r de la Grandinière avocat au siège présidial d'Angers, tant pour lui que ses cohéritiers enfants et héritiers de †noble homme René Maugars et D^{elle} Louise Joubert et par représentation de ladite Joubert aussi héritiers sous bénéfice d'inventaire dudit †S^r de Boutigny et encore desdites Elisabeth et Jeanne les Joubert**, pour être et demeurer le tiers desdits héritages audit S^r de la Grandinière esdites qualités et les deux autres tiers à ladite D^{elle} de la Bodière aussi esdites qualités, le tout suivant et au désir de la coutume. **Pour les deux tiers** : le fief seigneurie de la Perrine hommes sujets et vassaux cens rentes et devoirs et autres émoluments dudit fief. - Item le lieu et métairie du Bordage composé de maisons manables grange loges étables rues et issues jardins vergers terres labourables et non labourables, prés, parstures, et généralement tout ce qui en dépend, sans rien en réserver et comme ladite D^{elle} de la Bodière et audit nom ses métayers et fermiers en ont joui et jouissent encore

a présent attendant le présent partage - Item un pré nommé le pré des Noes contenant 2 hommées ou environ - Item une pièce de terre appellée la pasture des Noes contenant 3 journaux ou environ - Item une pièce de terre nommée les Cherondes contenant 11 journaux ou environ, le tout faisant partie du lieu et métairie de la Perrine cy-après mentionnée - à la charge du présent lot de faire de retour ou récompense au lot cy-après la somme de 1 860 L payable dans 5 ans prochains ou en payer chacun an les intérêts au denier 20 à compter du jour de la choisie des présents partages, et à continuer jusqu'au parfait paiement. - **Pour le tiers** : ledit lieu et métairie de la Perrine, composé de logements pour le métayer et pour les bestiaux et grangers rues et issues jardins vergers et terres labourables et non labourables prés et pâtures et généralement tout ce qui en dépend sans rien réserver, fors ladite pièce des Cherondes, lesdits prés pastures des Noes compris et demeurés pour lesdits deux tiers, ainsi que ledit sieur de la Grandinière et ses fermiers et métayers en ont joui et jouissent encore à présent aussy en attendant le présent partage, à la charge par celui à qui échera le présent lot de retour de relever censivement ladite métairie de la Perrine dudit fief de la Perrine à un sol de cens payable chacun an au terme de N. D. Angevine à la receipte dudit fief - Item la somme de 1 860 livres de retour ou récompense à prendre sur lesdits deux tiers, compris au lot précédent dans 5 ans prochains ... fait en l'étude de François Crosnier N^{re} royal à Angers, le 14 août 1673 (AD49-5^E5 Fourmond N^{re})

Hélène Davy x1590 Michel Jarry

Héleyne DAVY (les actes notariés cy-après donnent les frères & soeurs de Louise Davy épouse Joubert) Fille de Pierre JOUBERT & de Marie POISSON. x Angers ^{StMaurille} ca 1590 Michel **JARRY** †1607/1633 S^r du Verger

1-Jehanne JARRY °Angers ^{StMaurille} 19.10.1590 Filleule de Louys Nycollas S^{gr} de la Thomassière

2-Charlotte JARRY °Angers ^{StJeanBaptiste} 22.1.1594

3-Renée JARRY †1654/ x S^tDenis-d'Anjou 16.5.1632 Pierre **BAUDRY** 'Baugé †/1654 Fils de René S^r de la Chapelière avocat à Baugé & de Marie Courtin

31-dont postérité selon Mayaud

4-Marguerite JARRY †/1654 †/1655

5-Charles JARRY S^r du Verger x Angers ^{StMaurille} 8.1.1655 Renée BRESLAY

Charles Jarry x1655 Renée Breslay

Charles JARRY S^r du Verger Fils de Michel JARRY du Verger & de Hélène DAVY. x Angers ^{StMaurille} 8.1.1655 Renée BRESLAY †Angers ^{StJulien} 17.8.1655 Fille de Jean S^r de la Croix avocat au présidial d'Angers & de Catherine Gendron

1-Charles JARRY S^r du Verger †Tiercé 7.5.1680 Diacre

2-Charlotte JARRY †Tiercé 12.5.1670 x Angers ^{StMaurille} 29.7.1670 Jacques **LEMARIÉ** S^r de la Verrierie (Tiercé) lieutenant criminel en l'élection d'Angers. Fils de François S^r de l'Espinay C^r au présidial d'Angers, & de Philippe Licquet **SP**

Marin Davy x1604 Esther Nivard

Il est inhumé à Angers St Denis « le mardy 9 avril 1652 décéda sur les 2 à 3 h du matin noble homme Marin Davy S^r des Pastys et fut son corps ensépulturé en l'église parochiale de St Denis d'Angers le mercredy 10 »

Marin DAVY S^r des Pastiz † Angers ^{StDenis} 9 avril 1652 Fils de Pierre DAVY & de Marie POISSON. x 24.11.1604 (ct Chesnau notaire Angers) Esther NIVARD °Angers ^{StDenis} 12.12.1581 Fille de Germain & Esther Menard

1-Marie DAVY °Angers ^{StDenis} 9.11.1607 †1658/ Filleule de Me Pierre Davy S^r de la Souvesterie

[oncle paternel] et de honorable femme Hester Menard dame de la Gerbauderie **[grand-mère maternelle]**. Elle fait son testament en 1658

2-Marguerite DAVY °Angers ^{StDenis} 17.10.1609 (acte introuvable, lacunes sur le registre en ligne) x Angers ^{StDenis} 23.6.1629 Guillaume **AVRIL** Dont postérité suivra

- 3-Pierre DAVY S^r de la Souveterie °Angers ^{StDenis} 19.11.1612 †/1652 Filleul de n. h. Denis Nivard conseiller du roi au siège de la Prévôté, et de Marguerite Leroy femme de noble homme Pierre Davy S^r de Boutigné et de la Souvetterie x Angers ^{StMichelduTertre} 11 février 1641 Marguerite GANCHE Dont postérité suivra
- 4-Anne DAVY †1667/ x Angers ^{StDenis} 27.11.1633 (acte introuvable, lacunes sur le registre en ligne)
Jean **HERNAULT** S^r de Montiron (Azé, 53) C^r au présidial de Châteaugontier
- 5-Michel DAVY °Angers ^{StDenis} 26.8.1614 (acte introuvable, lacunes sur le registre en ligne)

Marguerite Davy x1629 Guillaume Avril

- Marguerite DAVY** °Angers ^{StDenis} 17.10.1609 †idem 26.8.1685 Fille de Marin DAVY & de Esther NIVARD. x Angers ^{StDenis} 23.6.1629 Guillaume **AVRIL** °Saumur ^{StPierre} 21.5.1583 †1635/ S^r de la Beusse V^f de Françoise Boylesve. Fils de François & Jeanne Fergeon
- 1-Jeanne AVRIL °Angers ^{StMichelduTertre} 23.11.1630 †Rennes 17.11.1677 x Rennes ^{Toussaint} 28.10.1646 Pierre **THIERRY** de la Prévalaye °Rennes ^{Toussaint} 30.10.1621 †idem 28.1.1674 C^r au parlement de Bretagne. Fils de François & Renée Raoul. Famille richement possessionnée dans les évêchés de Rennes & de Dol « d'azur à 3 têtes de levier d'argent, coupées & colletées de gueules, bouclées & clouées d'or »
- 2-Mathurin AVRIL °Angers ^{StMichelduTertre} 23.12.1632

Pierre Davy x1641 Marguerite Ganche

Descendance selon B. Mayaud, *Généalogies Angevines*, qui donne Esther Davy des Gaudichères « probablement à cette place ».

Attention : Ce Pierre Davy est donné S^r de la Souvetterie et de Boutigné par Bernard Mayaud, et repris par l'ADFA. Or il existe un Pierre Davy S^r de Boutigné, prêtre, sans hoirs, dont mes ancêtres héritent. Donc il est impossible que Boutigné soit allée à ce Pierre Davy S^r de la Souvetterie, son contemporain.

Selon les actes nombreux que j'ai consulté il est S^r de la Souvetterie, mais Boutigné était allé à un autre Davy. Vous avez ci-après quelques unes de ces mentions.

Pierre Davy est avocat à Craon, puis à Angers. Il ne faut pas le confondre avec son oncle Pierre Davy, aussi S^r de la Souveterie et de Boutigné, dont il hérita des terres ou titres au moins. En particulier, c'est cet oncle qui fut l'époux de Marguerite Leroy. (voir mon § ci-dessus)

Pierre Davy se marie à Angers St Michel du Tertre « le 11 février 1641, noble homme **Pierre Davy S^r de la Souveterie** avocat au siège présidial, fils de n. h. Marin Davy S^r des Pastiz, et de D^{elle} Hester Nivard, de la paroisse de St Denis, et D^{elle} Marguerite Gaucher fille de †Pierre Gaucher S^r de la Gaudicherie et de D^{elle} Marguerite Bariller, de cette paroisse, ... en présence de Gilles (tache) notaire royal curateur de ladite Gaucher, Denys Gaucher (qui signe Ganche) cousin germain) marguerite Davy veuve feu Mr de Be... Marie Davy. »

Il est interdit de l'administration de ses biens en 1648 à la demande de sa femme. C'est une chose assez remarquable pour être soulignée quand on sait que les maris géraient les biens de leur épouse, qui n'avaient qu'un droit de regard. Il faut tout de même dire qu'ils avaient une obligation de résultat, la preuve en est le cas de Pierre Davy.

- Pierre DAVY** S^r de la Souveterie °Angers ^{StDenis} 19.11.1612 † 1648/1652 Fils de Marin DAVY & de Esther NIVARD. x Angers ^{StMichelduTertre} 11 février 1641 Marguerite GANCHE aliàs Gaucher †1652/1677 Fille de Pierre S^r de la Gaudicherie & de Marguerite Bariller
- 1-Marguerite DAVY °Angers ^{StDenis} 3.12.1641 « Angers St Denis, le 3 décembre 1641 a été baptisée sur les fonds de la paroisse de St Denys d'Angers Marguerite fille de **n. h. Pierre Davy S^r de la Souvetterie**, et de D^{elle} Marguerite Ganche ont été parain Jehan Cupif escuyer S^r de la Mare présidant en l'élection d'Angers, et maraine dame Ester Nivard dame des Pastis. x 24.7.1682 (ct devant Carré à Angers) Benjamin **de MALHERBE** S^r du Petit-Marais Fils de René de Malherbe avocat à Loudun & de Jeanne Milsonneau. Mariage à St Jean-des-Mauvrets, « le 28 juillet 1682 noble homme Benjamin de Malherbe seigneur du Petit Marais, fils de †n. h. René de Malherbe vivant conseiller du roy avocat du roi au baillage du Ludou-

nais, et de D^{elle} Jeanne Milsonneau de la paroisse de St Maurille, et D^{elle} Marguerite Davy fille majeure de †n. h. **Pierre Davy vivant S^r de la Souveterie** avocat au siège présidial d'Angers et de D^{elle} Marguerite Gauche de Ste Croix »

2-Marie DAVY Religieuse en 1658

3-Esther DAVY D^{ame} des Gaudichères (Saint-Sylvin, 49) x Angers ^{StJulien} 20.11.1677 [Jacques ou Noël] **HERBEREAU S^r** des Rousses (Ambillou, 49) avocat & consul à Angers. Fils de Nicolas C^r à la prévosté d'Angers, & de Françoise Fouillole. Mariage à Angers St Julien-St Jean Baptiste « le 23 novembre 1677 de n. h. Noël Herbereau S^r des Rousses conseiller du roi au siège royal de la prévôté d'Angers, fils de †n. h. Jacques Herbereau vivant escuyer S^r des Rousses et D^{elle} Julienne Toublanc, et Esther Davy fille de †n. h. Pierre Davy vivant S^r de la Souveterie et de †Marguerite Ganche »

31-Jeanne-Marguerite HERBEREAU †1752 x 4.1.1742 Joseph **CHOTARD** Notaire à Angers

René Davy x Jeanne Gaillard

Le contrat de mariage d'Aubin Sohier et Marguerite Davy, Candé et Angers 1596, lie formellement Charles Davy sieur du Hallay à mes Davy de la Souvestrie et de Boutigné et du Hallay, qui sont tous présents à ce contrat de mariage. On peut en effet en conclure que puisque René Joubert et Michel Jarry ne sont pas intervenants lors de la clause où on se promet le mariage, mais seulement Charles Davy frère de la future, c'est qu'ils ne sont pas assistants et témoins à ce contrat de mariage en tant que beaux-frères mais seulement au rang inférieur, c'est à dire comme cousins germains.

« Le 27 février 1596¹ après midy en la cour du roy nostre sire à Angers endroit par devant nous (Jean Chuppé notaire) personnellement estably honneste homme Aubin Sohier sieur de la Fouquetterie marchand fils de deffunt honneste homme Pierre Sohier et de deffunte Jehanne Rouault demeurant en la ville de Candé d'une part, et **honneste fille Margarite Davy fille de deffunt honorable homme René Davy vivant sieur du Hallay et de deffunte Jehanne Gaillard demeurant en ceste ville paroisse de St Maurille** d'autre part, - soubzmectant etc confessent avoir fait et font entre eulx les accords pactions et conventions matrimoniales telles et en la forme et manière qui s'ensuit, c'est à savoir que ledit Sohier par l'avis de Me Bertran Dutillet mary de Barbe Rouault sa tante a promis et promet prendre à femme et espouse ladite Davy comme à semblable ladite Davy par l'avis et consentement de honneste homme Charles Davy son frère et autres ses parents cy après a promis et promet prendre à mary et espoux ledit Sohier et respectivement promis ledit mariage sollemniser en face de notre mèer sainte église catholique apostolique et romaine si tost que l'un en sera requis par l'autre tout légitime empeschement cessant - en faveur duquel mariage qui autrement n'eust esté fait ledit Sohier et ledit Du Tillet son oncle aussy deument soubmis et obligé sous ladite cour eulx et chacun d'eulx seul et pour le tout sans division ont promis et promettent mettre et employer en acquest et achapt d'héritages ou rente les deniers que ledit Sohier recepvra qui appartiennent et peuvent appartenir à ladite Davy future espouse tant par partaiges d'entre elle et ses cohéritiers que autres deniers à elle deuz en qualité d'héritière par bénéfice d'inventaire ou autrement, qui seront censés et réputés propre patrimoins et matrimoine de ladite Davy sans qu'ils entrent en la future communauté d'entre eulx fors et réservé la somme de 150 escuz qui demeureront et demeurent meuble commun d'entre eulx cas de communauté advenant et néantmoins ne seront tenus lesdits Sohier et Du Tillet faire ledit employ desdits deniers en acquests comme dit est destinés le propre de ladite future espouse que au préalable ils n'aient esté receus par ledit Sohier et à fault de faire ledit employ lesdits Sohier et du Tillet ont promis et promettent rendre lesdits deniers qui auront esté receuz comme dit est dedans deux ans après la dissolution dudit mariaeg à ladite future espouse ou à ses hoirs et ayans cause et jusques au jour dudit payement en paier rente ou intérêts à raison du denier quinze, - ledit Du Tillet a assuré et assure ledit Sohier ne devoir aucune chose et où il devoit aucune chose promet l'acquiter au cas que ledit Sohier n'eust deniers à présent pour l'acquiter de ce qu'il peult devoir - et a ledit Sohier constitué et assigné, constitue et assigne douaire coutumier à ladite future espouse sur tous et chacuns ses biens cas de douaire advenant, - auquel

¹ AD49-5^E7 Chuppé notaire royal Angers

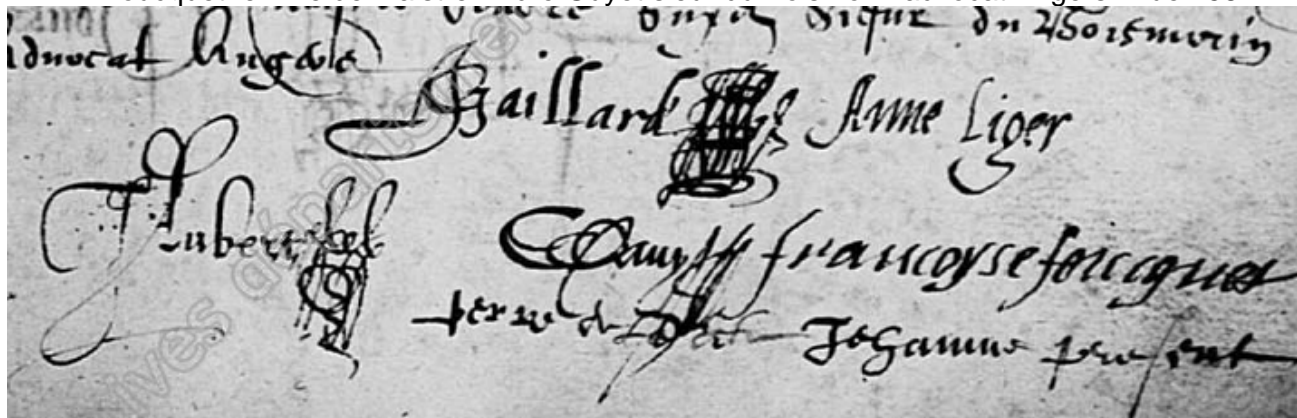
contrat de mariage accord convention et tout ce que dessus tenir etc obligent lesdites parties etc mesmes lesdits Du Tillet et Sohier chascun d'eulx seul et pour le tout sans division renonçant au bénéfice de division discussion et d'ordre priorité et postériorité renonçant etc foy jugement condamnation etc - fait et passé audit Angers en la maison de honorable homme Me Robert Bourget sieur du Couldray advocat Angers en présence dudit Bourget et honorables hommes Me Pierre Lemarié sieur de la Monnaie advocat Angers Me Daniel Trioche mary de Françoise Leduc, Nicolas Defrance, Jehan Sire, Jehan Denyau sieur de la Mortonnière Me apothicaire en ceste ville mari de Renée Doublard, honorables personnes Charles Davy marchand des draps de soye en ceste ville *[manifestement le frère de Marguerite Davy, et sieur du Hallay après son père]*, *Me René Joubert sieur de la Vacherie advocat Angers [il a épousé en 1ères noces Louise Davy, dont je descends. Louise Davy était fille de Pierre Davy et Marie Poisson]*, Me Jehan et François les Gaillard sieur des Essars et de Launay, Me Charles Bernard, *Me Michel Jary sieur du Verger mary de Helaine Davy demeurant en ceste ville d'Angers [Hélène Davy était soeur de Louise Davy épouse Joubert, et toutes deux filles de Pierre Davy et Marie Poisson.]*, et damoiselle Renée Fournier espouse de messire Jean Mesnier docteur sieur de Rezeaux tesmoins »

René DAVY sieur du Hallay † avant février 1596 x Jeanne GAILLARD † avant février 1596
 1-Charles DAVY sieur du Hallay x Suzanne POISSON Dont postérité suivra
 2-Marguerite DAVY x (par contrat du 27 février 1596 ci-dessus) Aubin SOHIER

Charles Davy x avant 1597 Suzanne Poisson

Charles DAVY sieur du Hallay x Suzanne POISSON

1-Jeanne DAVY † Angers st Pierre le 29 novembre 1597 « fut baptisée Jeanne fille de honorable homme Charles Davy sieur du Halay et de honneste femme Suzanne Poisson son espouse le parrain noble homme Jean Gaillard sieur de la Chienbaudière les marraines damoysselle Anne Liger femme de noble homme Franscoys Gaillard sieur de la Couettière et Franscoyse Foucquet femme de maistre André Guyet sieur du Boismorin advocat Angers - vue 258 »



Davy probablement liés :

« Renée Davy fille de Pierre Davy et de Jehanne son espouse fut baptisée le 5 de ce moys (septembre 1537) fut parrain maistre Michel Crestien prêtre secretain de l'église de St Maurille d'Angers, furent marraines madamoysselle Duboys Renée Fremontz et madamoysselle de la Bigotière espouse de maistre François du Moulinet » Angers-S-Maurille, coll. communale, vue 6

Du Moulinet

Moulinet (le) : à Bazouges, à 1 200 m du clocher. - Le Moulinet (Jailot) - Le Moulinet, manoir (Cassini). - Au-dessus de la porte cintrée du jardin est sculptée une tête de cerf avec cette inscription : Injuria maior, 1647. - La chapelle fondée en 1516 par Jacques et Jean Du Moulinet, eut entre autres pour titu-

lares : Michel Lemasson, 1596 ; René Barthélémy, 1778. On en demande la conservation en 1804 - Fief mouvant de Bazeille-Belhomme, dont furent sieurs : N. Poisson, conseiller à la prévôté d'Angers, mari de N. Caille, veuve du sieur du Moulinet, 1634 ; François Patry de l'Aubinière, marie d'Anne Cadock, 1763, qui donne le Moulinet en avancement d'hoirie à Jean P de l'Aubinière, son fils, 1772. (Cabinet Gadbin - Bibl. Nat. fonds Housseau, tXVII. - Arcj. de la Vienne H3 f°142 - Arch. de la M. B2790 - Il existe aussi un lieu-dit le Moulinet à Martigné, Torcé, Parné et les Moulinets à Andouillé. (Dict. de la Mayenne, abbé Angot)

En 1577 Jehan Vallin est dit fils de Suzanne du Moulinet, vivante (voir mon blog)

Le patronyme Davy en Anjou

Le patronyme DAVY est très fréquent en Anjou, et a donné plusieurs familles notables, qu'il est impossible de relier les unes aux autres.

Le Colonel Arnaud donne 13 familles de ce nom dont 4 angevines.

Quelques unes de ces familles ont été publiées par Bernard Mayaud, puis par l'ADFA. Mais ce sont des compilations et non des travaux.

Le présent travail est mon travail personnel, ç partid des archives notariales, et des registres paroissiaux.

Armorial de l'Anjou de Denais

Attention, l'armorial de Joseph Denais est basé sur les manuscrits de la Bibliothèque Municipale d'Angers, portant les monstres. Mais, Denais a parfois réunies des familles d'un même nom, alors qu'elles n'avaient rien avoir entre elles. C'est ainsi que j'ai découvert qu'il avait assimilé les Huret de la Margotière aux Huret de la Hée, or, seuls les Huret de la Hée portaient des armoiries et figuraient dans les monstres et les Huret de la Margotière n'en descendent nullement.

Il semble que pour les familles DAVY, il y ait aussi quelques mélanges, car voici comment elles figurent à l'Armorial de l'Anjou, de Joseph Denais, qui donnent elles aussi une idée de la présence du patronyme :

Davy du Mottay, - de Vaux, - de la Fautriere, - de Chauvigné, - du Chiron, - des Piltières ; - dont Laurent, maire d'Angers en 1606 : correcteur des comptes depuis 1659. deux auditeurs et un correcteur des comptes depuis 1659.

D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de six raies de même et en pointe d'un épi aussi d'or.

D'Hozier, mss., pp. 104, 551, 78 – Armorial mss de 1608 p. 20. — Roger. mss.995 Pierre 6, 34 – Mss.995., p.123 - Audouys, mss. 994, p. 62. – Mss. 703. – Gohory, mss. 972, Pierre. 33, 158

Davy de Vaux portait les... *deux étoiles d'argent...* (A. de Soland, 1869, p. 289). — Jeton municipal avec la légende de Laurent

Qui seminant in lacrimis, in exultatione metent.

De Maude , Armorial du Mans, p. 118, donne aux Davy des Piltières et de la Barillère ; dont un avocat du roi à La Flèche, les armes :

D'argent à trois étoiles de sable.

Davy du Chiron, - de Chauvigny ou Chavigné.

D'azur à trois cygnes d'argent posés deux et un et un chef d'argent chargé d'une croisette pattée de gueules.

D'Hozier, mss , p. 74. — L'Armorial mss. de Dumesnil, p. 14 ; Audouys, mss. 994, p. 65 ; les mss. 439 et 993 donnent aux Davy du Chiron... *le chef de gueules chargé d'une croix pattée d'argent...*

Davy de Launay.

Palé d'or et d'azur de six pièces.

D'Hozier , mss., p. 927.

Davy de la Roche ; - dont Emmanuel, botaniste, mort en 1814.

De sable à un lion d'or.

D'Hozier, mss, p. 954

Davy, - dont Claude, archiprêtre d'Angers † en 1708.

D'argent à une aigle, le vol abaissé de sable, soutenu d'une burelle en fasce abaissée de même et accompagnée de trois étoiles de gueules deux en chef et une en pointe.

D'Hozier, mss., p.543

Armorial de Bretagne, de Pottier de Courcy

DAVID (orig. d'Angleterre).

Une fasce accomp. de trois roses (Sceau 1371).

Roger, capitaine anglais, venu au secours de la comtesse de Montfort, épousa en 1354 Jeanne de Rostrenen, veuve d'Alain, vicomte de Rohan. Il s'était emparé des châteaux de Trogoff et de Pestivien que du Guesclin reprit en 1364.

DAVID, Sr de Trohadiou, par. de Trédarzec, de Kergoff, — de Keraudraon et de Coëthuon, par. de Pleubihan, — de Kerviziou, par. de Brélidy.

Anc. ext., réf. 1670, huit gén., réf. et montres de 1427 à 1535, dites par. et par. de Hengoat et Plouizy, év. de Tréguier.

D'argent au pin arraché de sinople, chargé de trois pommes d'or.

Colin, procureur de Guingamp en 1380.

La branche de Trohadiou fondue dans Harscotat; la branche de Coëthuon éteinte en 1792.

DAVID, Sr de la Fontaine.

Réf. 1441, par. de Morieux, év. de Saint-Brieuc.

D'azur à la coquille d'argent.

DAVID.

Porte une fleur de lys surmontée de deux roses (Sceau 1381).

Rolland, ratifie le traité de Guérande en 1381.

DAVID, Sr de la Botardièrre et de la Haye, par. de Couéron, — du Bois, du Chesne-Moreau.

Ext. , réf. 1668, trois gén ress. de Nantes.

D'argent au chêne arraché de sinople, englanté d'or, le tronc accosté de deux harpes de gueules.

Devise : Memento, Domine, David.

Pierre, auditeur en 1588, puis maître des comptes en 1616 épouse Jeanne le Télixier ; Pierre, fils des précédents, maître des comptes en 1611 prit lettres du Roi en 1672 pour s'appeler dorénavant Bois-David.

DAVID, Sr de Saint-Clair.

D'azur au chevron d'argent, chargé de trois hermines de sable, accomp. en chef de deux croix de Malte d'or et en pointe d'une harpe d'argent.

Jean-Marie, sous-lieutenant aux gardes du corps du Roi, anobli en 1777.

DAVID (orig. de Lyon).

D'azur à la tour crénelée d'argent, mouvante d'ondes en courroux de même et surmontée d'une étoile d'or. Devise : *Bruunt et stat.*

Un évêque de Saint-Brieuc et Tréguier en 1852 1882.

DAVY, Sr de la Simonnais, — de Saint-Ferreux, par. de ce nom, — de la Diacraye, par. de Saint-Vincent, — de la Jarrie, par. de Peillac, — du Boisfuric, — du Buisson, — de la Guérinière, — de Villée.

Maint à l'intend. en 1699 et par arrêt du pari. de 1774, sept gén.

D'argent à la coquille de gueules, accomp. de trois croissants (alias : croix) d'azur.

Yvon, auditeur des comptes en 1492 ; Guillaume, fils de Jean, auditeur des comptes en 1532, marié à Marguerite Cadoudal ; Jacques, échevin de Nantes en 1571 ; un sous-maire en 1602 et un volontaire au combat de Saint-Cast en 1758.

DAVY, S^r de Kerdavy, — de Kerscomar, par. de Noyal.

Réf. de 1536, par. de Noyal-Pontivy, év. de Vannes.

D'argent au lion de sable.

DAVY (orig. d'Anjou), sr de la Fautrière, — de Chauvigné, — du Chiron, — de Vaux

D'azur au chevron, accomp. en chef de deux étoiles et en pointe d'un épi, le tout d'or.

Laurent, maire d'Angers en 1606 ; deux auditeurs et un correcteur des comptes depuis 1659.

les Davy au prénom Laurent

Deux des familles Davy angevines ont eu en commun le prénom Laurent et la similitude des armoiries, ce sont les Davy de Vaux et les Davy de la Fautrière.

la question des origines de Laurence Davison

En 2008, je reçois de Norvège une question concernant Laurence Davison, âgé de 70 ans en 1665, décédé peu après. Il vivait en Norvège, mais sa famille était dite d'Ecosse. Il savait lire et écrire, était huis-sier. Il aurait eu un frère, John Davison, décédé en 1624.

Sa signature était accompagnée d'un sceau, figurant un chevron surmonté de 2 étoiles, entre les deux étoiles les lettres L D, et sous le chevron les armoiries sont effacées. Ce sceau est conservé aux Archives Nationales de Norvège.

La seule famille Davidson d'Ecosse, qui porte des armoiries semblables est celle des Davidson de Muirhouse. Ces armoiries figurent dans « Scottish Arms being a Collection of armorial bearings, A.D: 1370-1678, by Mr. R.R.Stodart, Edinburgh: William Paterson printed 1881 » et par Burke dans « Landed Gentry, 1886 » : D'azur à un chevron d'or, entre deux étoile en chef, et un épi en pointe... une fleur de lys de gueules

Selon R.R. Stodart fleur de lis gules ferait référence à une origine Française : un Français venu dans la suite de Madeleine, fille de François 1^{er}

Madeleine, fille de Françoise 1^{er} avit épousé à Paris le 1^{er} janvier 1537 Jacques V d'Ecosse.

Toujours selon R.R. Stodart, ces armoiries des Davidson de Muirhouse, seraient apparentées aux Davy de Cussé et autres Davy, David de Bretagne.

Il est possible que Laurence Davison (le Norvégien) soit issu des même ancêtres que les Davidson de Muirhouse, du fait de la similitude des armoiries.

Laurent Davy, maire d'Angers, avait aussi 2 étoiles dans ses armoiries.

Ont-ils une ascendance commune ?

Laurent Davy de la Faulrière x ca 1575 Renée Le Paslier

Davy (Laurent), sieur de la Fautrière marchand, Angers, fut élu maire le 1^{er} mai 1606, année de peste, et autorisé le 21 avril 1607 par lettres royaux à se démettre pour cause de santé. Il mourut en effet le 4 mai suivant, alors qu'il venait d'être réélu, contre son aveu, « au grand contentement du peuple », V. Louvet. dans la Rev. d'Anj., 1855, t. I, p. 10. — Il portait *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un épi de blé au roseau d'or posé en pal.* Ces armoiries figurent sur le jeton qu'il fit frapper avec la légende : *Qui seminant in lacrimis, in exultatione metent*, qui se

retrouve au fronton de son logis de Bélihan. Au revers, le même écusson sur un semis de lieurs de lys. (C. Port, *Dictionnaire du Maine-et-Loire*, 1876)

Louvet écrit dans son journal : « Le jeudy quatrième jour de May audict an (1606), M. Davy, marchand, sieur de la Faultrière, a esté conduit en l'église de M. Saint-Sierge, comme aiant esté en son absence, lundy dernier, premier jour de ce mois, nommé et esleu, maire d'Angers au contentement du peuple, et à l'incitation duquel. pour le grand désordre et confuzion qui se faisoit aulx enterrements de personnes honorables, à raison des chandelles qu'on donnoit généralement à toutes sortes de personnes sans exception, qui aportoit une grande despense, insolance et scandalle en l'église, lequel, pour éviter laditte dépense et scandalle, il ordonna par testament qu'il entendoit qu'il ne seroit baillé que de la chandelle à ses plus proches parents, et non à aultres, tellement que depuis, l'on n'a plus donné de chandelle aux enterrements qu'aux plus proches parents de, décédez, qui est une chose bien pollicée, et qui n'aportoit que du coust et despenses inutiles; »

Laurent DAVY S^r de la Faultrière (La Jumelière, 49) et de Bélihan (Sainte-Gemmes-sur-Loire, 49), marchand drapier à Angers, juge des marchands en 1572, échevin d'Angers en 1592, receveur des tailles en 1594, maitre particulier des Eaux et Forêts ph 1595, maire d'Angers en 1606, année de "pestilence", et autorisé à se démettre pour raison de santé le 21 Avril 1607, secrétaire de la Reine, † 4 mai 1607 à Saint-Maurice d'Angers, ✕ Renée LE PASLIER (ou Le Panier, Le Poislier) f. de Mathieu Le Paslier, marchand drapier, consul A Angers; dont quatre enfants :

- 1-Françoise Davy de la Panthère ✕ 17 6 1602 dev. Gohory à Angers, Claude Lefebvre de la Falluère, f. de Nicolas Lefebvre de la Falluère et de Anne Charlot
- 2-Angélique Davy de la Fautrière, † ap. 1626, ✕ 25 9 1597 dev. Le Pelletier à Angers, François Lanier, S^r de Sainte-Gemmes (à Sainte-Gemmes-sur-Loire). maire d'Angers en 1619, ♀. 1574, † 4 20 6 1639 à Saint-Michel-du Tertre A Angers, f. de Jean-Jacques Lanier et de Renée Grimaudet; dont postérité,
- 3-Laurent Davy de la Fautrière, qui suit
- 4-Daniel Davy de la Fautrière, ° 10 5 1691 à Saint -Pierre d'Angers

Laurent Davy x 1610 Elisabeth de la Guette

Laurent DAVY S^r de la Fautrière, Fils de Laurent DAVY et de Renée LE PASLIER Conseiller au Grand Conseil, maitre des requêtes en 1619. ° 18 6 1687 à Saint-Pierre d'Angers, † 1625 ✕ 1 1610 à Saint-Maurille d'Angers, Élisabeth DE LA GUETTE. † ap. 1624. fille de Pierre de La Guette, président aux enquêtes au Parlement de Bretagne. et de Françoise Éveillard; dont deux enfants :

- 1-René-Laurent Davy de la Fautrière qui suit
- 2-Renée Davy de la Fautrière, † 27 2 1692, ✕ Jean **LE MAISTRE**, marquis de Ferrières (titré en 1655), conseiller au Parlement de Paris en 1650, conseiller d'État en 1656, † ap. 1667 (ou Avr. 1659 ?), fils de Gilles Le Maistre, sr de Ferrières, conseiller au Parlement de Paris, et de Marie Pastoureau; dont postérité

René-Laurent Davy de la Faultrière x Marie-Madeleine Allegrain

René-Laurent DAVY de la Fautrière, sr de la Fautrière Fils de Laurent DAVY et de Elisabeth DE LA GUETTE Conseiller au Parlement de Paris en 1645, ✕ Marie-Madeleine ALLEGRAIN, fille de Robert Allegrain, capitaine au régt de Navarre; dont deux fils :

- 1-René Davy de la Panthère, ° 27 1 1653 à Saint-Michel-du-Tertre à Angers: Il aurait été, selon Broque (?), conseiller au Parlement de Paris
- 2-Guillaume Davy de la Fautrière qui suit

Guillaume Davy de la Faultrière x 1698 Marie-Anne Chevalier

Guillaume DAVY de la Fautrière, sr de la Fautrière, Fils de René-Laurent DAVY et de Marie-Madeleine ALLEGRAIN Maître des comptes à la Chambre des Comptes de Paris, reçu le 9 11 1688 au lieu de L'Espagnol, mort en charge, • 12 6 1731, ✕ 1698, Marie-Anne CHEVALIER de Courtavant, veuve de René-François Le Tellier de Morsan, conseiller à la Cour des Aides; dont un fils :

1-Louis Davy de la Fautrière, S^r de la Panthère, volontaire sur les vaisseaux du Roi, off. au régt du Maine, puis conseiller à la troisième des enquêtes au Parlement de Paris, reçu 23 2 1726, mort en charge, °1700, † 1756

Davy de Cussé, du Chiron, de Chauvigné (Mozé, 49)

Chauvigné en Mozé (49) : ancienne seigneurie relevant de la Roche de Serrant, avec château-fort au 14^e siècle sur une haute motte entourée de fossés, détruit au 16^e siècle, et reconstruit ensuite avec chapelle seigneuriale. Y étaient réunis les fiefs de l'Île et de la Guichardière, le baillage de la Fosse. Elle appartient à René Davy en 1693, auditeur à la chambre des comptes de Bretagne à Nantes, x La Flèche 1660 Marie-Anne Hibon.

non rattachés pour le moment :

Simon DAVY S^r de la Noë x /1580 Renée LEGRAND

Mathurin DAVY avocat à Angers en 1580

François DAVY avocat à Angers en 1580

AD49-E 2209. (Carton.) — 5 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

1469-1650. — DAVY. — Partage de la succession de Jean Davy entre Jean Davy, son fils, et Jean Belhomme, son gendre; — acquêt par Julien Davy, prêtre, de maisons en Corzé ; — testament de Laurent Davy et de Jeanne Cerlaude, portant fondation de la chapelle Saint-Laurent en l'église de La Fosse-de-Tigné; — lettre de tonsure de René Davy; — testament. de Laurent Davy, sieur de La Faultrière; — acquêt par Pierre Davy, sieur de Boutigny, de La Petite-Perrine en la paroisse d'Athée ; — testament d'Isabelle de La Guette, veuve de Laurent Davy ; — inventaire des meubles de la succession de Sébastienne Lemoine, veuve d'Allain Davy, sieur de La Diacrays, et en secondes noces femme d'Honoré Fahron, sieur du Plessis; — brevet pour René Davy de conseiller-juge honoraire en la Sénéchaussée d'Angers, etc.

AD49-E. 2210 (Carton.) — 5 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1651-XVIII^e siècle. — Accord entre les héritiers de Julien Davy et d'Andrée Hervé, sa femme; — prise et partage des biens immeubles d'Allain Davy, sieur de La Boumé^e, conseiller au Présidial d'Angers, et de Marguerite Volaige, sa femme; — acceptation par Jacques Davy, sieur du Chiron, des privilèges de la noblesse d'échevinage; — contrat de mariage de René Davy et de Marie Gorge ; — testament de Marie Davy; — prise des meubles de Robert Davy, notaire, et de Marie Garnier ; — acquêt par François Davy de Chauvigné des métairies de La Goupilière et de La Bourelière; — par René Davy de Vaux de l'office de conseiller du Roi, correcteur en la Chambre des Comptes de Bretagne ; — testament de Françoise Lancelot, veuve de Pierre Davy ; — arrêt du Conseil d'État qui ordonne la rectification de tous les titres et brevets de François Davy de Chauvigné, qui par erreur portent le prénom de Claude; — note du feudiste Audouys.